

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1464

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charlot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1464**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association Institut Bioforce est une structure d'agglomération qui œuvre pour le développement social des territoires et qui est installée depuis 1986 sur le plateau des Minguettes, au cœur d'un quartier de la politique de la ville (QPV) à Vénissieux, marquant ainsi sa volonté de faire le lien entre solidarité internationale et solidarité locale. Longtemps, la solidarité internationale a paru relever de compétences spécifiques mises en œuvre, notamment, par de grandes organisations non gouvernementales (ONG). Pourtant, très vite dans son histoire, l'association Institut Bioforce a développé la vision d'une solidarité qui ne commence pas ailleurs, ni demain, mais qui s'exerce également aujourd'hui et ici et se met en œuvre autour de 2 axes, d'une part, le pôle de développement local sur les QPV et, d'autre part, les actions internationales.

II - Objectifs**1° - Le pôle de développement local sur les QPV**

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2023), la Métropole de Lyon souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Cette action de l'association Institut Bioforce se met en œuvre par la mobilisation de ses élèves qui, en appui aux acteurs de terrain, doivent mettre en place durant leur formation des projets concrets sur le territoire métropolitain.

Le pôle de développement local de l'association Institut Bioforce se développe autour des 2 objectifs suivants :

- renforcer les capacités des structures locales et le pouvoir d'agir des habitants,
- promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de vivre ensemble, notamment, auprès des jeunes.

En 2021, toujours dans un contexte de crise sanitaire, l'activité du pôle de développement local s'est adaptée et poursuivie. Quarante-trois projets, dans différentes thématiques (cadre de vie, accès au droit précarité, réussite éducative, citoyenneté, insertion, transition écologique, etc.), ont pu être accompagnés sur les 45 prévus par 136 élèves de l'association Institut Bioforce, et ce, sur 12 communes en politique de la ville. Ainsi, près de 4 500 bénéficiaires ont pu être mobilisés dans ces projets.

Pour 2022, l'objectif est de mobiliser de nouveau plus d'une centaine d'élèves de l'association Institut Bioforce dans une quarantaine de projets d'appui au sein d'une dizaine de communes en politique de la ville.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 au profit de l'association Institut Bioforce pour l'action pôle de développement local d'un montant de 60 000 €, montant identique à 2021.

2° - Actions internationales

Fort de son ancrage à Vénissieux et grâce à une stratégie permanente d'adaptation et d'innovation, l'association Institut Bioforce a diversifié ses interventions et ses missions pour répondre aux besoins du secteur professionnel de la solidarité internationale et de l'humanitaire qui connaît, lui aussi, de profonds changements liés aux questions géopolitiques et de sécurité, au changement climatique et à la croissance démographique.

Face aux crises récurrentes et à la multiplication de contextes sécuritaires de plus en plus complexes comme en Afrique de l'ouest et centrale, la communauté humanitaire doit faire face à des enjeux importants en termes d'accès et de capacités d'intervention.

Recruter des professionnels nationaux compétents dans le domaine humanitaire, rapidement opérationnels et capables de répondre aux besoins des populations, représente un défi quotidien. La professionnalisation par le renforcement des compétences locales individuelles et organisationnelles sont les conditions indispensables à l'amélioration de la qualité et de la pérennité des interventions.

Afin de répondre à ces enjeux prioritaires, l'association Institut Bioforce a décidé de rendre accessible son offre de formation en Afrique de l'ouest. Basé à Dakar (Sénégal), ce centre de formation Bioforce Afrique (CFBA) offre, à la fois, des formations aux métiers de l'humanitaire certifiées et reconnues par le secteur et des formations continues pour acquérir les compétences clés du secteur de l'humanitaire.

Pour l'année 2021, 5^{ème} année d'activité, le CFBA de Dakar a formé 1 234 étudiants pour un objectif cible initial de 1 191. Les objectifs sont donc atteints et dépassés. Ce bon résultat peut être expliqué par le fait que l'offre de formation a légèrement évolué et s'avère plus adaptée aux besoins des acteurs locaux.

Environ 90 organisations humanitaires nationales et internationales présentes dans la sous-région ont bénéficié d'un soutien indirect *via* les activités de formation dispensées par l'association Institut Bioforce.

Pour l'année 2022, le programme d'actions à destination de 1 170 bénéficiaires se répartit de la façon suivante :

- organisation de formations qualifiantes au centre de Dakar pour 300 étudiants de profils initiaux et expérimentés dans les domaines suivants : nutrition, protection de l'enfance en situation d'urgence, eau, hygiène, assainissement, logistique, coordination de projets humanitaires, ressources humaines et finances,
- organisation de formations continues sur les métiers de l'humanitaire pour 66 professionnels au centre de Dakar et 860 professionnels en sessions délocalisées programmées au Burkina Faso, Tchad, République Centre Africaine, Cameroun, Mali, Niger et République Démocratique du Congo,
- formation de 10 formateurs régionaux pour intervenir dans les formations du CFBA,
- poursuite du travail de partenariat du CFBA avec les ONG internationales présentes sur ces territoires et les organisations locales, pour intervenir dans le fonctionnement du centre de formation.

III - Plan de financement

Le budget total prévisionnel 2022 de l'action pôle de développement local de l'association Institut Bioforce est de 146 330 €, répartis comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achat et services extérieurs	10 597	Etat - Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	10 400
charges de personnel	135 733	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	17 500
		Métropole	60 000
		Communes	13 000
		autres produits de gestion	45 430
Total	146 330	Total	146 330

Le budget total prévisionnel 2022 consacré aux actions internationales de l'association Institut Bioforce est de 1 575 615 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	110 353	ventes de marchandises	1 074 215
services extérieurs	821 253	subventions d'exploitation, dont :	477 400
charges de personnel	487 682	<i>Métropole</i>	<i>97 400</i>
		<i>Région AURA</i>	<i>150 000</i>
		<i>subventions internationales (hors Europe)</i>	<i>0</i>
		<i>développement coopératif international Monaco</i>	<i>130 000</i>
		<i>aides privées, fondations</i>	<i>100 000</i>
autres charges de gestion courante	156 327	autres produits de gestion courante	24 000
Total	1 575 615	Total	1 575 615

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2022, au profit de l'association Institut Bioforce menant des actions internationales et humanitaires, pour un montant de 97 400 €, montant identique à la subvention attribuée en 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 157 400 € au profit de l'association Institut Bioforce pour l'année 2022, répartis comme suit :

- 97 400 € au titre d'actions internationales,
- 60 000 € au titre du pôle de développement local dans le cadre de la politique de la ville ;

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Institut Bioforce définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 157 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920 pour un montant de 97 400 € et n°0P17O5473 pour un montant de 60 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-281026-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
